

**A l'attention des habitants de la commune de Châtel**

**Objet : La CCPEVA sera en charge de la gestion de l'eau potable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021**

Madame, Monsieur,

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance (CCPEVA) deviendra l'unique gestionnaire de l'eau potable sur l'ensemble des 22 communes du territoire. Elle assumera, avec ses équipes, la responsabilité de la production et de la distribution de l'eau au robinet, 24h/24, 7 jours sur 7 en lieu et place de votre commune. Elle deviendra votre unique interlocuteur pour toute question liée à l'eau potable.**

### **Pourquoi ce transfert de compétence ?**

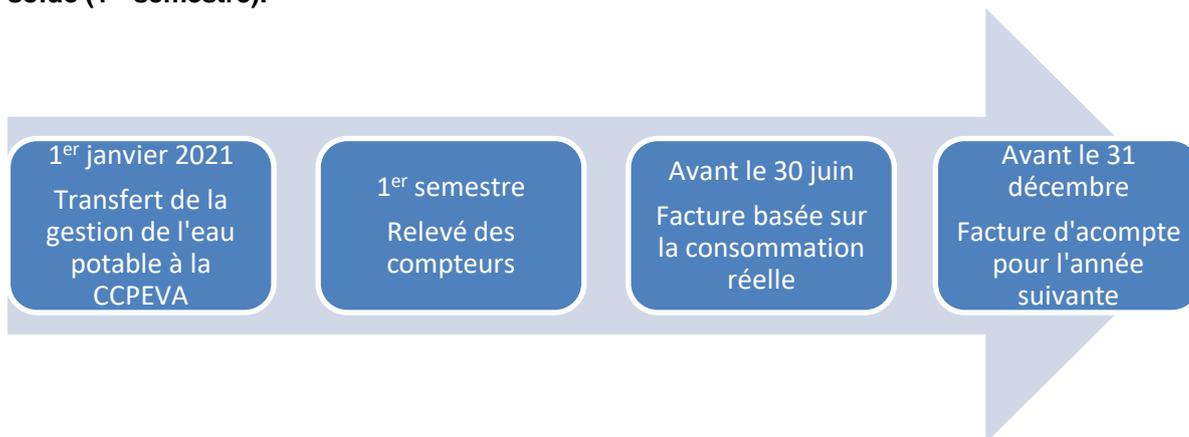
- Ce changement majeur dans l'organisation de notre territoire, résultat de l'application de la Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), fait l'objet d'un travail de préparation initié depuis 2018 entre votre commune et la CCPEVA pour que ce transfert se déroule dans les meilleures conditions possibles. La participation assidue de tous les maires a permis d'harmoniser les pratiques des 22 communes du territoire et ainsi vous garantir la continuité du service actuel.

### **Les enjeux : préserver durablement nos ressources en eau et garantir un accès équitable aux habitants des 22 communes.**

- La préservation de la ressource en eau est un enjeu majeur pour les futures générations et s'inscrit dans les **objectifs de développement durable** de la communauté de communes.
- La CCPEVA vise à garantir l'accès à une eau de qualité pour tous les habitants du territoire, de façon durable et quelle que soit leur commune de résidence.
- L'objectif est d'améliorer la performance des réseaux et d'éviter qu'une partie de l'eau potable soit perdue par fuites dans les canalisations. Un programme pluriannuel de travaux de rénovation des réseaux sera mis en œuvre.
- La **solidarité** entre les communes est le fondement de l'intercommunalité et jouera ici pleinement son rôle. Pouvoir faire ensemble ce qu'une commune seule ne pourrait assumer. Les investissements liés à l'entretien et la gestion des réseaux d'eaux potables sont très coûteux et toutes les communes ne disposent pas des mêmes capacités financières.

### **Ce qui change pour votre facture ?**

- Vous recevrez la facture d'eau directement de la CCPEVA, à qui vous adresserez votre paiement.
- **Nouveau ! Possibilité dans les 22 communes de mensualiser ses paiements**, dès réception de la première facture (seules quelques communes offraient cette possibilité jusqu'à présent).
- **Une facturation 2 fois par an : une facture d'acompte (fin du 2<sup>nd</sup> semestre) et une facture de solde (1<sup>er</sup> semestre).**



## Quel sera l'impact sur le prix de l'eau ?

- Les tarifs de l'eau sont très hétérogènes sur les 22 communes et doivent être harmonisés. Le prix de l'eau sera à terme, d'ici 2024, le même pour chaque usager du territoire, à 1,40 €TTC /m3. Un lissage est ainsi prévu sur 4 ans.
- **Les tarifs en 2021 seront les mêmes qu'en 2020.**

	2021	2022	2023	2024
<b>Part fixe (diamètre 15)</b>	66,61 €	58,48 €	50,34 €	42,20 €
<b>Part variable (prix du m3 en €TTC)</b>	1,22 €	1,28 €	1,34 €	1,40 €
<b>Evolution pour une consommation de 120 m3 (moyenne d'un foyer de 3 personnes)</b>	266,64 €	265,68 €	264,71 €	263,75 €
<b>Soit une évolution sur 4 ans de – 2,89 €</b>				

*Evolution des tarifs de l'eau entre 2021 et 2024*

## Qui contacter à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ?

- **Un interlocuteur unique**  
CCPEVA (siège) - 851 avenue des Rives du Léman – CS10084 - 74500 Publier  
Horaires : 9h - 12h et 13h30 - 17h.  
Tél : 04 50 74 57 85 / ou en cas d'urgence : 06 74 26 81 92  
[accueil.eau@cc-peva.fr](mailto:accueil.eau@cc-peva.fr) / [www.cc-peva.fr](http://www.cc-peva.fr)

**Permanence au site d'Abondance** (Les Granges, où se trouve la station d'épuration) :  
tous les mardis sur rendez-vous.

Les services de la CCPEVA mettront tout en œuvre pour assurer la meilleure transition possible et sont à votre écoute pour répondre à toutes vos interrogations.

Nous nous appuyerons sur tout le travail qui a déjà été réalisé par votre commune pour construire un système encore plus économe et vertueux.

En vous remerciant de votre attention et en vous souhaitant de belles fêtes de fin d'année, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Josiane LEI  
Présidente